

A partir de 1771 et jusqu'en 1803 Charles-Joseph de Ligne était colonel-proprétaire du régiment sorti du régiment SAXE-GOTHA et qui portait maintenant son nom. <sup>8)</sup> C'est avec ce titre qu'il figure sur le tableau de la Loge « L'Heureuse Rencontre » de Bruxelles, à laquelle il restait affilié de 1777 à 1786, <sup>9)</sup> c'est-à-dire jusqu'au moment où les décrets de Joseph II ne laissèrent subsister, pour tous les Pays-Bas, que trois Loges à Bruxelles.

En 1771 de Ligne passa de nouveau en notre pays, à en juger d'après cet entrefilet relevé dans l'« Appendice à ses Mémoires » : « En 1771, mon régiment : Fêtes - Plaisirs - Manœuvres. Luxembourg. »

Il se peut que le passage suivant ait également trait au séjour de 1771, mais il n'est pas exclu qu'il se rapporte à une autre visite qui aurait pu avoir lieu entre 1773 et 1778. « Et puis à Luxembourg, à mon régiment. Fêtes militaires. Du punch avec de l'eau-de-vie, ne trouvant plus d'eau chez moi. Toutes les garnisons françaises soupant, dansant, buvant avec nous. »

Lorsque le prince de Ligne revint en la bonne ville de Luxembourg, en mai 1781, une entrée particulièrement solennelle lui fut réservée étant donné qu'il devait y présider l'Inauguration de l'empereur Joseph II.

Le représentant du souverain entra dans la forteresse de Luxembourg à la tête de « ses Russes à barbe, ses petits Tartares mahométans, quinze officiers de son régiment sur un wüerst et beaucoup de gens à sa livrée... Cet air sauvage, allait si bien à une province qui l'est aussi ». <sup>9)</sup>

Les rues que le prince traversa entre la traditionnelle haie de militaires et « au bruit des canons des remparts » étaient richement décorées, mais à bons frais, puisque l'on avait laissé en place « tous les embellissements faits pour le jubilé de la Sainte Vierge du 12 mai » ; là où s'étaient trouvées des statues de la Patronne de la Ville et du Pays de Luxembourg on les remplaça par celles du souverain. <sup>10)</sup>

Au cours de la cérémonie de l'Inauguration qui se déroula le 20 mai à l'Hôtel du Gouvernement, le prince de Ligne, au nom du souverain prêta le serment que les Etats, dans la suite, eurent l'occasion de rappeler à Joseph II, car il les « confirmait, conservait et maintenait dans leurs anciens droits, privilèges, libertés, bonnes usances et louables coutumes ». De leur côté, les trois Etats jurèrent « d'observer et d'accomplir fidèlement tout ce qui par ci-devant a été juré et promis » aux prédécesseurs de l'empereur. <sup>11)</sup>

<sup>\*)</sup> A l'encontre de ce qu'admet M. Bergé (op. cit., p. 29), que Ch. Jos. de Ligne aurait créé avec les officiers de son régiment la loge militaire « Ligne Equitable », nous nous rangeons de l'avis de F.G. (Les loges militaires en Belg., Bull. du Sup. Cons. de Belg. N° 67/68, 1951, p. 131) qui prétend 1) que cette loge était attachée au régiment d'Arberg, 2) qu'officiellement le régiment de Ligne ne possédait pas de loge militaire, 3) qu'effectivement la Loge « Les Frères Réunis de Tournai » se composait en 1783, outre 6 civils, uniquement d'officiers du régiment de Ligne avec, à leur tête, comme Vénéral Maître, le duc d'URSEL, commandant du régiment. C'est cette dernière loge qui peut être considérée comme la loge dudit régiment.